

Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration
en date du **22 OCTOBRE 2022**

Présidence : DELANNOY Julien

Présents : ANSEL Christine, BOIN Eveline, COQUEMPOT Anne-Marie, CUEGNET Chantal, DELOBEL Laurence, DELANNOY Julien, FOUACHE Séverine dès 11h10, LEFEBVRE Bernard, LEFEBVRE Muriel, NORMAND Claudine, THUILLIEZ Michel

Absents excusés : ANNE Fernande, BOURGEOIS Edwige, CAPELLE Fabienne, CHOCHOY Gérard, DUMONT Philippe, RAIMOND David

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Bernard

La Commission Administrative

Le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Bernard LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance.

Séverine FOUACHE rejoint la séance.

Secours exceptionnels

Monsieur le Président fait part des demandes de secours exceptionnel.

Le CCAS décide l'attribution d'un bon alimentaire d'un montant de 40.00 euros et d'un bon viande de 49.00 euros.

Il est rappelé que les bons viande sont à utiliser auprès d'Eve Traiteur et les bons alimentation auprès de la Supérette de Remilly-Wirquin avec laquelle le CCAS a un accord pour qu'il ne soit délivré aucun alcool aux bénéficiaires du CCAS.

Une jeune wavranaise qui a fait le choix d'étudier au Japon se voit octroyer 300.00 euros d'aide financière par le CCAS.

Michel THUILLIEZ proposera un geste de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Wavrans-Sur-l'Aa et de son patrimoine lors de sa prochaine assemblée à l'attention de cette étudiante.

Implantation d'un abri à vélo et d'un « hall des parents » en face de l'école Les Orchidées

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour projet la construction d'un abri à vélo puis d'un « hall des parents » en face de l'école. Des démarches ont d'ores et déjà été initiées par le Conseil Municipal des Jeunes auprès du Lycée Professionnel Bernard Chochoy de Lumbres pour la construction de l'abri à vélo.

La parcelle D71, propriété du Centre communal d'action sociale constituerait l'emplacement idéal pour cet abri à vélo. Monsieur le Président présente le projet aux membres du CCAS.

L'implantation d'un abri à vélo et d'un « hall des parents » sur ladite parcelle est autorisée à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document pour la construction de ces structures.

Colis de Noël 2022

Monsieur le Président informe que la distribution se fera le mercredi 21 décembre 2022 après-midi.

Ils seront distribués par Christine ANSEL, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Philippe DUMONT, Muriel LEFEBVRE, David RAIMOND, Gérard CHOCHOY, Anne-Marie COQUEMPOU, Laurence DELOBEL, Bernard LEFEBVRE, Claudine NORMAND, Michel THUILLIEZ, Séverine FOUACHE et Julien DELANNOY.

Un courrier sera adressé aux aînés pour les informer de la date de distribution. Si les membres du CCAS pourront entrer dans les habitations si les aînés le souhaitent, le courrier rappellera la nécessité des gestes barrières au regard de la COVID 19.

Il est fait le point sur les personnes éligibles au colis (décès et nouveaux destinataires) et sur chaque secteur de distribution. Comme chaque année, un colis double supplémentaire sera commandé et préparé.

Monsieur le Président dresse la liste du contenu et des tarifs du colis 2021.

Il présente les tarifs obtenus pour l'année 2022 et met en exergue l'augmentation des prix.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer quant à la composition du colis 2022.

Après discussion, seront conservés les composants suivants :

- *Un paquet de tuc*
- *La bûche (avec une préférence pour les parfums café)*
- *Une boîte de chocolat*
- *La conserve de fruits et celle de légumes*
- *Un camembert*
- *Une coquille*
- *Le Porto*
- *Les endives*
- *Le pot de miel*
- *La pintade*
- *Le boudin*

Pour des raisons économiques, le marbré, jugé moins festif, est supprimé. Cela limitera l'augmentation du coût du colis qui avoisine malgré tout les 3 euros.

Aussi, il est rappelé que la bouteille de crémant avait été exceptionnellement ajoutée en 2020 et 2021 compte tenu de l'absence de repas de l'amitié. Cet événement ayant pu être organisé le 10 septembre dernier, la bouteille de crémant est supprimée du colis. Les aînés avaient été informés du caractère exceptionnel de la présence de la bouteille dans le colis.

Pour la composition du colis des personnes hospitalisées, il est proposé de garder les mêmes produits qu'en 2021 : un paquet de gaufres sèches, un paquet de Napolitain, des galettes bretonnes, des sablés des Flandres, des mini roulés à la fraise, des gaufrettes, des madeleines, une boîte de chocolat.

Divers

Monsieur le Président évoque le repas de l'amitié qui s'est tenu le 10 septembre 2022, 95 personnes y ont participé.

Il informe avoir reçu des remerciements de convives.

Trois personnes ont profité du repas moyennant participation financière suite à la délibération adoptée par le Conseil Municipal. Monsieur le Président précise que ces convives lui ont signalé avoir apprécié la démarche.

Eveline BOIN signale que l'entrée n'a pas été appréciée. Claudine NORMAND relève que certains invités lui aurait préféré la présence d'un jambon après le trou normand.

Monsieur le Président signale qu'il conviendra de proposer à l'avenir du rosé au cours du repas pour les personnes ne souhaitant ni vin rouge ni bière.

La date du 29 novembre 2022 est validée comme date limite de dépôt des demandes de secours de Noël. Cette date sera communiquée via le site Internet de la commune et fera aussi l'objet d'un affichage dans les différents panneaux d'information communaux.

Fait à Wavrans sur l'Aa, le 24 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Liste des délibérations adoptées lors de la présente séance :

007 Secours exceptionnel

008 Autorisation de construction d'un abri à vélo et d'un « hall des parents » sur parcelle du CCAS

009 Colis de Noël 2022